



RAPPORT FINANCIER 2023



RAPPORT FINANCIER

1 - MOT DU TRESORIER

L'exercice 2023, qui se solde par un résultat positif de 48 895,81 €, a bénéficié de legs importants à l'image de l'exercice précédent (dont 21 198 € enregistrés fin décembre).

Abonder la recherche, les soins de support et la prévention, demeurent nos principales missions. L'évènement majeur de l'année 2023 a été l'acquisition d'un local en copropriété au 114 rue Denis Forestier, sans avoir recours à un emprunt bancaire. Une baisse des dons est cependant constatée. Une ombre au tableau : la baisse continue du nombre d'adhérents. Un effort sera à réaliser pour pouvoir assurer nos missions essentielles.

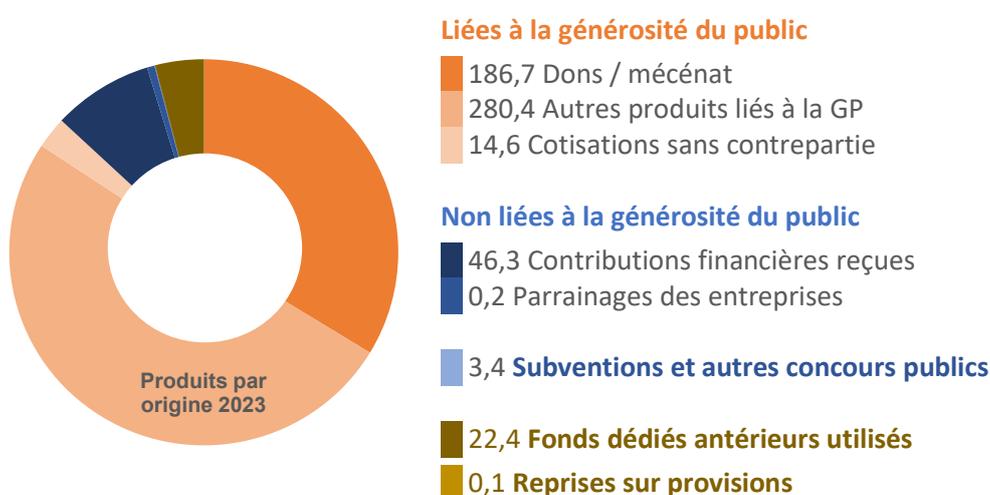
2 – COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en milliers d' €)	2023 TOTAL	2023 dont générosité du public	2022 TOTAL	2022 dont générosité du public
Produits par origine				
1. Produits liés à la générosité du public	481,7	481,7	545,6	545,6
- dont : dons, mécénat	186,7	186,7	217,7	217,7
- dont : autres produits liés à la GP	280,4	280,4	312,5	312,5
2. Produits non liés à la générosité du public	46,5		38,5	
- dont : parrainage des entreprises	0,2		1,4	
- dont : contributions financ. sans contrepartie	46,3		36,7	
3. Subventions et autres concours publics	3,4		2,2	
4. Reprises sur provision et dépréciations	0,1	0,1	2,3	2,3
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	22,4	22,4	1,5	1,5
Total	554,1	504,2	590,1	549,4
Charges par destination				
1. Missions sociales	381,5	360,0	334,9	306,9
2. Frais de recherche de fonds	50,3	48,7	45,4	44,8
3. Frais de fonctionnement	70,9	45,4	61,5	50,3
4. Dotations aux provisions et dépréciations	2,4	2,4	0,1	0,1
5. Impôts sur les bénéfices	0,1		0,0	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	0,0	0,0	36,0	36,0
Total	505,2	456,5	477,9	438,1
Excédent	48,9		112,2	



2.1 – Les ressources et leur emploi

Répartition des ressources 2023 (en milliers d'€) :



On confirme l'importance de la générosité du public (dons des particuliers, d'entreprises, d'associations co-organisatrices, manifestations des bénévoles, mécénat, quotes-parts de legs, cotisations) puisqu'elle représente en 2023 : 91,1 % du total des ressources (93,1 % en 2022).

Cette grande prépondérance de financement par la GP est un élément clé du modèle économique de la Ligue. Elle garantit l'indépendance du Comité.

Détail des produits :

Les produits liés à la générosité du public sont d'un montant global de 481 677 €.

Montant des legs perçus en 2023 : 194 629 € (242 116 en 2022), une nouvelle fois très conséquent et inhabituel.

Hors legs : les produits liés à la GP ont été en 2023 à 287 048 € (contre 303 482 €) soit une diminution de 16 434 € (-5,4 %).

Les autres variations à souligner en matière de produits liés à la GP sont les suivantes :

- augmentation des abandons de frais des bénévoles (11 014 €, +27 %),
- augmentation du mécénat de 7853 € à 10 219 €,
- légère baisse des cotisations (102 adhésions en moins soit 1827 en 2023).

Dans les « autres produits de la GP » citons outre les quotes-parts de legs perçus :

- les contributions financières d'associations co-organisatrices (37 000 €),
- les produits des manifestations organisées par les bénévoles (8048 €, stables),
- le produit du recyclage du verre (4251 €, stable),
- le doublement des produits financiers (2692 €).

Les ressources non liées à la GP sont en hausse (46 516 € contre 38 573 € en 2022). On retrouve essentiellement, outre le parrainage (produits « partage »), les contributions financières réparties entre les dons d'associations sans convention (lors de collectes décès, mais surtout à l'occasion d'Octobre rose en hausse), et la reprise du reliquat du fonds social d'urgence perçu du Siège fin 2021.

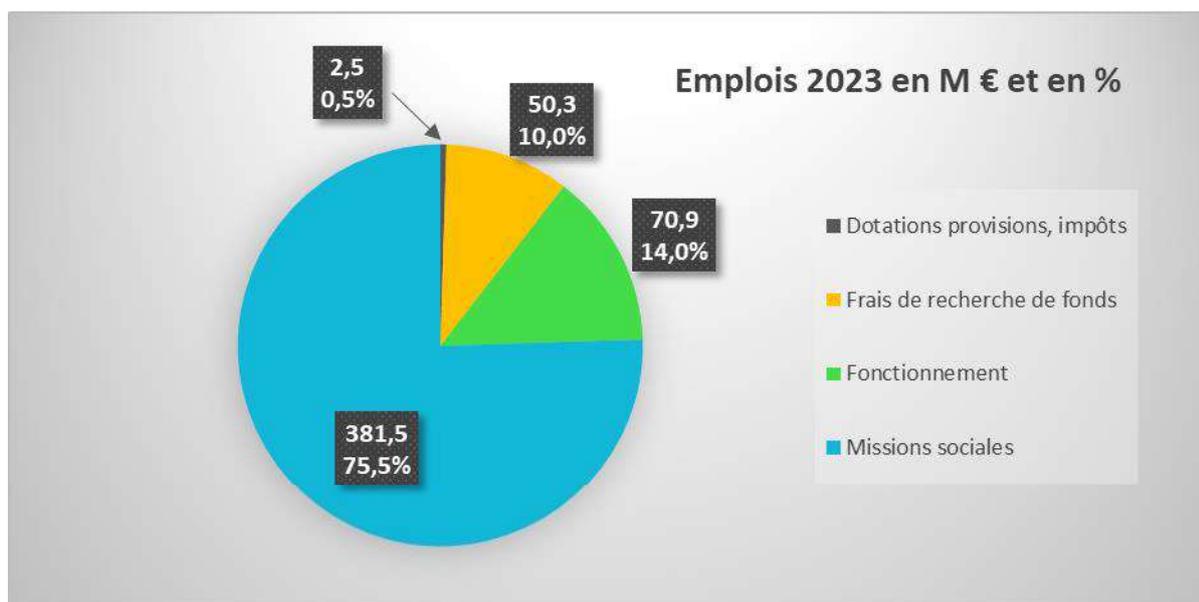
Subventions provenant des mairies : 3351 € / 2183 € en 2022.

La reprise de fonds dédiés (22 431 €) correspond à l'utilisation d'une partie du don perçu en décembre 2022 par une association et affecté aux soins socioesthétiques au Centre hospitalier de Cahors.

Enfin la reprise sur provisions correspond à un ajustement des impôts provisionnés en lien avec les comptes à terme.



Répartition des emplois :

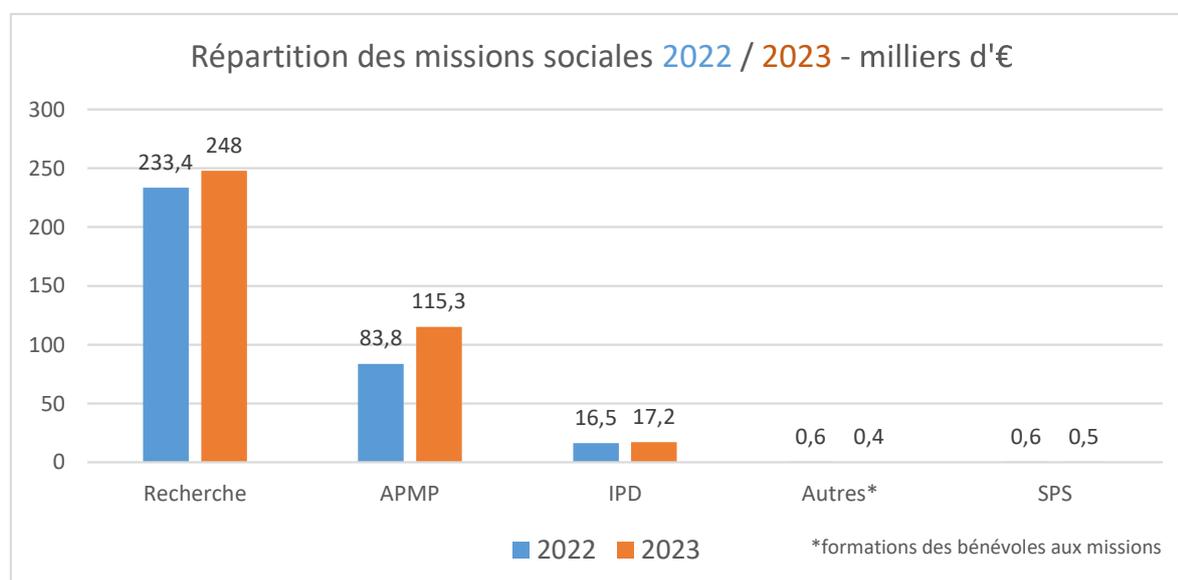


Après l'achat du local pour notre association, il est compréhensible que des frais supplémentaires aient été engagés pour l'ameublement et les travaux. Cependant une grande partie du mobilier a été conservé. Ainsi les **frais de fonctionnement** ont augmenté passant de 61 464 € en 2022 à 70 900 € en 2023. Au détail la hausse concerne essentiellement la part répartie en fonctionnement des amortissements, du déménagement, le petit matériel non amorti, des frais de déplacement pour les réunions statutaires, une part de charges salariales et l'assurance auto-mission des bénévoles.

Les **frais de recherche de fonds** sont en légère hausse passant de 45 433 € en 2022 à 50 261 € en 2023. Cela concerne l'ensemble des charges liées (marketing direct, part d'amortissements et de cotisation statutaires) mais aussi une plus grande prise en compte des « abandons » de frais kilométriques des bénévoles au cours des manifestations.

Les **dotations aux provisions** concernent la provision pour l'indemnité de départ à la retraite des salariées, mais également les impôts des comptes à terme qui seront à régler au moment de leur rachat.

Répartition des Missions sociales (montant et comparaison avec N-1)



La **mission « recherche »** a bénéficié de subventions complémentaires en grande partie grâce aux legs avec au total 248 073 € dépensés (233 400 € en 2022) soit + 6 %. Les équipes sélectionnées ont été citées au cours du rapport d'activité.

L'augmentation de la **mission APMP** (actions pour les personnes malades) est nette du fait d'une hausse des soins de support (socioesthétique, soutien psychologique), de la mise en place de la sociocoiffure, et des aides financières aux personnes en difficulté. Ces dernières ont généré 14 173 € de dépenses (10 396 € en 2022) soit + 36,3 %. Montant total APMP = 115 353 € (83 842 € en 2022).

Les **actions en IPD** (information – prévention – dépistage) sont presque exclusivement pratiquées en bénévolat ce qui explique le faible volume financier sur ce poste avec 17 228 € dépensés (+ 4 %).

Peu de variation également en SPS (société et politiques de santé) et la formation des bénévoles aux missions.

Ratio missions sociales / total des emplois

(Calculé hors dotations aux provisions et dépréciations, impôts sur les bénéfices et reports en fonds dédiés de l'exercice).

Ce ratio que l'on nomme parfois « de la vertu associative » est important puisqu'il s'agit de montrer comment nous avons utilisé les fonds provenant uniquement de la générosité du public. Il signe donc la bonne gestion de l'association.

De 63,4 % en 2021 (après prise en compte d'une meilleure répartition de diverses charges), le ratio passé à **75,8 % en 2022**, est stable avec **75,9 % en 2023** (impact des dépenses de recherche).

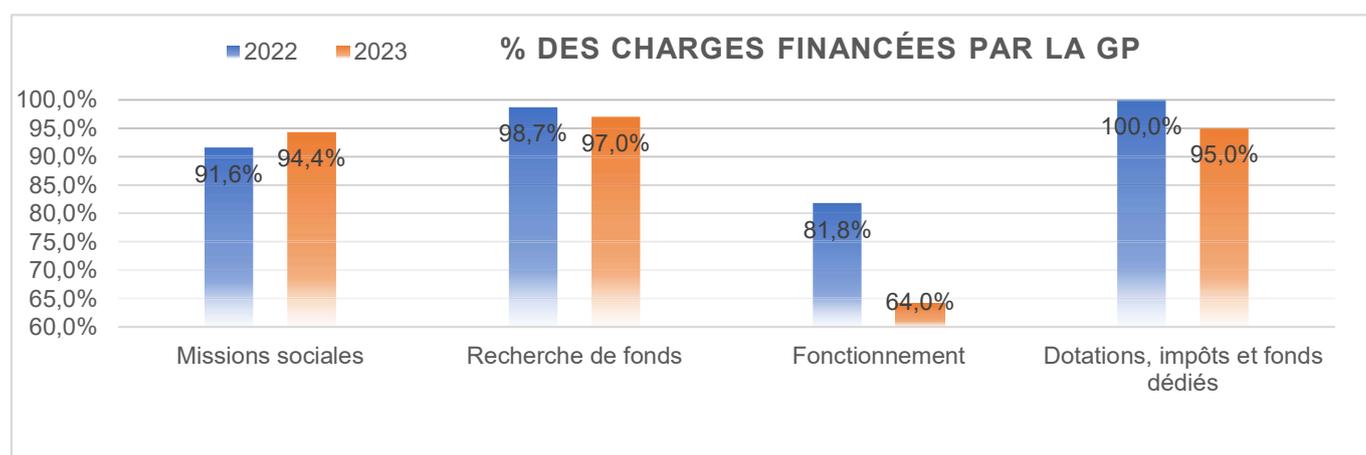
La répartition des charges de personnel est la suivante (synthèse correspondant aux 2 salariées) :

Rubriques (salaires et charges)	Exercice 2023 %	Exercice 2022 %
Actions pour les personnes malades	15,6%	14,3%
Actions d'information, de prévention et de dépistage	7,2%	6,8%
Actions de formation	0,1%	0,1%
Actions de recherche	0,8%	1,0%
Actions de société et politique de santé	0,0%	0,3%
Frais d'appel aux dons et legs	10,1%	11,4%
Frais de fonctionnement (dont communication)	66,2%	66,1%
Total	100,0%	100,0%

En orange : les missions sociales

2.2 – La générosité du public et son utilisation (CER)

Graphique sur le % des charges de l'année financées par la générosité du public de l'année :



Les variations dans ce type de données (graphique page précédente) sont liées aux produits qui ne sont *pas* de la générosité du public, et sont affectés à une mission (alors la GP finance "moins" la mission dont il est question) ou bien ne sont pas affectés. C'est le cas par exemple de l'utilisation du reliquat d'un fonds social d'urgence perçu du Siège (5221 €) qui vient réduire la part de GP affectée aux missions. Les contributions financières (d'associations) sans convention n'étant pas pour nous de la générosité du public, lorsqu'elles sont affectées à une mission, viennent également réduire le % des missions financées par la GP.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les subventions des collectivités viennent en déduction ainsi que des contributions d'associations non affectées. Ces dernières ayant augmenté en 2023 font donc diminuer la part de la GP qui finance le fonctionnement.

Graphique détaillant le % de la part des missions sociales financée par la générosité du public :

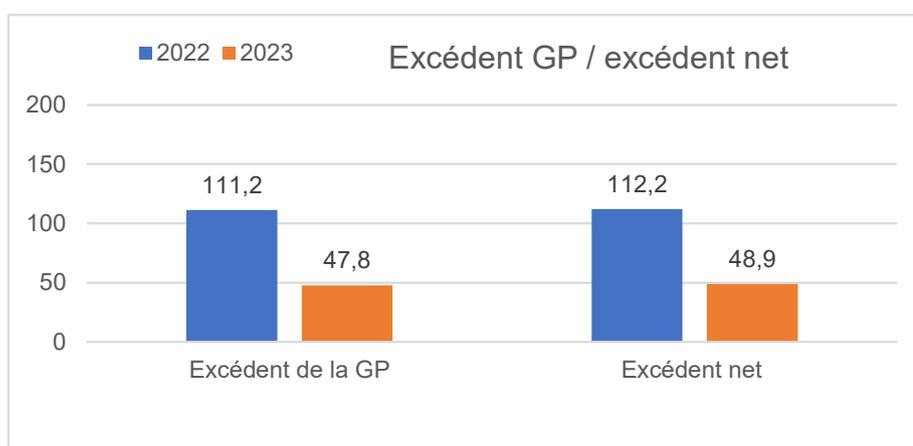


Les produits **non liés** à la GP qui sont affectés à une mission précise, le sont donc le plus, en %, en APMP ce qui se matérialise par le taux de 89,8 %, mais il reste élevé.

Autres éléments du CER (compte d'emploi des ressources)

Le montant des ressources de la générosité du public reportées en début d'exercice d'un montant de 288 407 € passe à 263 439 € en fin d'année 2023 (les achats d'immobilisation font baisser ce nombre malgré l'excédent de générosité du public de 47 761 €).

Graphique du résultat de la générosité du public comparé au résultat net (montants en milliers d'€) :



3 – COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT <u>SYNTHETIQUE</u> (M €)	2023	2022
Produits d'exploitation - dont : utilisation des fonds dédiés	551,4 22,4	588,5 1,4
Charges d'exploitation - dont : reports en fonds dédiés	- 504,7 0	-477,9 -36,0
Résultat d'exploitation	46,7	110,6
Produits financiers	2,7	1,2
Charges financières	0	0
Résultat financier	2,7	1,2
Résultat courant avant impôts	49,4	111,8
Produits exceptionnels	0	0,4
Charges exceptionnelles	-0,4	0
Résultat exceptionnel	-0,4	0,4
Impôts sur les bénéficiaires	-0,1	0
Excédent ou déficit net	48,9	112,2
Contributions volontaires en nature	69,0	54,8
Charges des contributions volontaires en nature	69,0	54,8

3.1 – Soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le résultat d'exploitation (46 683 €) est celui qui mesure la capacité de l'association à générer des ressources avec son activité principale, sans tenir compte des éléments financiers (résultat 2693 €) et des éléments exceptionnels (-352 €). L'addition de ces 3 résultats, déduction faite des impôts (128 €) donne le résultat net (notre excédent déjà cité de 48 896 €).

3.2 – Contributions volontaires en nature

Il s'agit de la valorisation des heures des bénévoles de l'association (3939 h) hors temps d'administration, accompagnées d'une prestation bénévole d'un musicien et de plusieurs dons en nature de commerçants à l'occasion des manifestations d'Octobre Rose.

Le mode de calcul retenu pour les heures est la base d'un SMIC et demi, multiplié par le nombre d'heures valorisées. 42 personnes ont donné de leur temps, 13 « administratifs » et 29 « de terrain ». Si l'on compte l'ensemble des personnes non salariées œuvrant pour l'association cela représente 49 personnes.

En 2022 : 3335 heures avaient été enregistrées.

(Tableau page suivante – montants en milliers d'€.)



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023	2022
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE RECUES	69,0	54,8
Bénévolat	67,6	54,4
Prestations en nature	0,2	0,2
Dons en nature	1,2	0,2
UTILISATION	69,0	54,8
Missions sociales	45,9	38,5
Frais de recherche de fonds	17,7	13,7
Frais de fonctionnement et autres charges	5,4	2,6

4 – BILAN

BILAN (M €)	2023			2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	96,9	13,1	83,8	2,6
Immobilisations incorporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles	96,9	13,1	83,8	2,3
Immobilisations financières	0		0	0,3
ACTIF CIRCULANT	320,5		320,5	376,6
<i>dont : créances</i>	34,2		34,2	12,2
<i>dont : valeurs mobilières de placement</i>	0		0	0
<i>dont : disponibilités</i>	284,5		284,5	360,8
<i>dont : charges constatées d'avance</i>	1,8		1,8	1,3
TOTAL ACTIF	417,4	13,1	404,3	379,2
Engagements reçus	0		0	0
PASSIF			NET	NET
Fonds propres			345,3	296,4
Fonds reportés et dédiés			13,6	36,0
Provisions pour risques et charges			13,9	11,6
Emprunts			0	0
Dettes			31,5	30,0
Produits constatés d'avance			0	5,2
TOTAL PASSIF			404,3	379,2
Engagements donnés			0	0



Notre **actif immobilisé** est constitué uniquement d'immobilisations corporelles. Il regroupe les biens du siège cadurcien dont le local en copropriété acheté en avril, les travaux effectués (parquet flottant, porte pour un bureau, un volet roulant), le parc informatique, et du mobilier présent dans les Espaces ligue de Gourdon et du CH de Cahors.

Au niveau de l'**actif circulant** : les créances sont constituées des dons à recevoir et d'un legs de décembre, et de 2 refacturations.

Les placements, en conformité avec la charte des placements du Siège sont :

- livret A et livret institutionnel (138 323 €),
- comptes à terme (70 000 €).

Le reste en disponibilités se retrouve sur 3 comptes courants, et s'y ajoute un montant de 11 607 € de chèques à encaisser.

Au niveau du passif : Les fonds propres constituent les réserves (fonds de réserve générale et réserves pour missions) ainsi que l'excédent. Ils atteignent 345 339 €. Compte tenu des résultats excédentaires des dernières années les réserves avaient sensiblement augmenté pour atteindre à fin 2022 : 10,9 mois. Malgré l'excédent constaté, l'accroissement important des immobilisations en 2023 fait revenir cette valeur à 7,5 mois.

La recommandation du Siège de les maintenir entre 6 et 12 mois est respectée. Il s'agit là d'un gage de pérennité pour pouvoir faire face au contexte économique difficile et de plus en plus incertain, et d'assurer sur un horizon à moyen terme la poursuite de nos engagements.

Le fonds dédié correspond au reliquat du fonds constitué en 2022 déjà évoqué plus haut, tout comme les provisions.

L'achat immobilier d'avril 2023 a pu se faire sans emprunt.

Les dettes sont constituées des charges sociales de décembre et congés restant à prendre, des dernières charges à payer fin décembre et des factures non parvenues dont 15 065 € de factures marketing du Siège.

5 – ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.

6 – ÉVALUATION

La majeure partie des engagements financiers de la Ligue concerne la recherche. Pour cette raison, cette dernière fait l'objet d'une évaluation pointue.

L'évaluation des équipes et projets de recherche soutenus par la Ligue se fait dans chaque étape du projet :

- **En amont** : au moment du dépôt des projets sous forme d'appels à projets de la Ligue nationale aussi bien au niveau national que régional, font l'objet d'une expertise rigoureuse par de commissions d'experts indépendants de la Ligue et ayant signé des déclarations de liens d'intérêt. Un Conseil Scientifique national ou régional débat ensuite de la pertinence des demandes. Les projets retenus sont approuvés par le Conseil d'administration national. Le Comité départemental décide en CA également, du choix et du montant des équipes sélectionnées pour l'année en cours.
- **Pendant** : des rapports d'activité scientifique et budgétaire sont demandés aux porteurs. S'en suit une évaluation par les experts de la Ligue.
- **Après** : un suivi des résultats, issus des travaux financés, est effectué à travers le suivi des publications et communications scientifiques afférentes. Des chercheurs sont également invités à présenter leurs travaux lors des événements de communication grand public organisés par la Ligue à chaque échelon.



7 – ORGANES DE CONTRÔLE

Soucieux de répondre aux attentes légitimes des donateurs en matière de rigueur de gestion et de transparence des comptes, Le Comité du Lot est soumis à différents contrôles internes et externes.

7.1 – Commissaire aux comptes

Conformément aux obligations légales, les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes associé du cabinet SODECAL Audit de Montauban. Celui-ci a été nommé à l'Assemblée générale du 13 avril 2018, pour une durée de 6 années. Par ailleurs, le Comité départemental peut également faire l'objet d'un contrôle par le Commissaire aux comptes du Siège de la Ligue contre le cancer dans le cadre de ses travaux d'audits sur les comptes combinés.

7.2 – Dons en confiance

La Ligue contre le cancer est labellisée par le « Don en Confiance », association loi 1901 de droit privé, créée en 1989, qui rassemble près de 100 associations et fondations caritatives.

La Commission d'agrément du Comité du Don en Confiance, après une étude approfondie du rapport des contrôleurs, a renouvelé sa labellisation triennale à la Ligue contre le cancer en 2022.



7.3 – Cour des comptes

L'une des missions de la Cour des comptes est le contrôle de l'emploi des ressources issues de la générosité du public. En tant qu'association faisant appel à la générosité du public, la Ligue contre le cancer relève de son contrôle. Le dernier rapport sur la Ligue contre le cancer, publié en 2015, est consultable sur le site www.ccomptes.fr.

7.4 – Comité d'audit interne

Sa mission est d'évaluer, de prévenir et de contrôler les risques financiers et non financiers potentiels auxquels la Fédération (son siège et les Comités départementaux) est susceptible d'être exposée par ses activités.

Vous pouvez accéder aux précédents comptes annuels du Comité départemental du Lot et aux rapports du Commissaire aux comptes sur le site Internet du Journal Officiel www.journal-officiel.gouv.fr et sur le nouveau site Internet du Comité départemental du Lot www.lique-cancer.net/46-lot

Les comptes annuels de l'exercice 2023, approuvés par le Conseil d'administration du 22 mars 2024, seront disponibles sur ces mêmes sites peu après l'assemblée générale du 23 avril 2024. Toute demande écrite est à adresser au siège du Comité départemental situé au 114 rue Denis Forestier, 46000 Cahors.





LOT

COMITE DU LOT
DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

114 rue Denis Forestier
46000 CAHORS
05 65 35 23 70
cd46@ligue-cancer.net
www.ligue-cancer.net/46-lot

